



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13-05/2026

Séance du lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire,

Convocation : Le 12 mai 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 20
- pouvoirs : 5 - votants : 25

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Claude RICHARD, Isabelle BASSET, Martine POINTET, Didier VALLÉE, Pierre-André VILLENEUVE, Marie GENOT, Sébastien DOMENJOUR, Aude FERASIN, Séverine PARIS, Marie-Laure MELCKMANS, François-Xavier RITZ, Olivia COSTA-HAMEZ, Gabin BARAN, Cyrille MAGNIEN, Caroline MORRONGIELLO, Philippe HÉMARD.

ABSENTS EXCUSES : Guénaële GLABAY, David FLANDIN, Nuanchan DUCROCQ, Stéphane GODEUX, Cindy SANCHEZ-DIAZ.

ABSENTS : Michel METRAL-BOFFOD, Emile BOT.

POUVOIRS :

Guénaële GLABAY a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

David FLANDIN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ

Nuanchan DUCROCQ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE

Stéphane GODEUX a donné pouvoir à Séverine PARIS

Cindy SANCHEZ-DIAZ a donné pouvoir à Caroline MORRONGIELLO

Objet :

Manifestation « Les Journées du crime » du 28 au 31 mai 2026 – Mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'association « Le cercle business and culture »

Rapporteur : Valérie BONNEFOY-VERNAY, adjointe au Maire déléguée à la vie associative, la culture, les sports, le patrimoine et les jumelages.

VU la loi n° 2024-334 du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative,

VU l'article L. 2125-1-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, prévoyant que « Par dérogation aux articles L. 2125-1 et L. 2125-1-1, l'organe délibérant de la commune

peut décider de délivrer à titre gratuit les autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal sollicitées par une association régie par la loi du 1er juillet 1901 »

Considérant la demande de l'association « Le cercle business and culture » d'occuper différents locaux communaux afin d'organiser « Les journées du crime » du 28 au 31 mai 2026,

Considérant que l'évènement consistera en l'organisation de séminaires, conférences et expositions gratuits revêtant une dimension culturelle et permettant de renforcer l'attractivité du territoire,

Considérant qu'il y a donc lieu de soutenir l'association en lui délivrant une autorisation d'occupation temporaire, à titre gratuit, des locaux communaux,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DÉLIVRER à l'association « Le cercle business and culture », en vue de l'organisation des « Journées du crime » à SEVRIER, une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit des locaux communaux dans les conditions suivantes :

- La Villa du Prieuré : Salle Magnolia (140 m²), véranda, cuisine, salle Cèdre (70 m²), jardin attenant.

Le 29 mai : de 13 h à 18 h

Les 30 et 31 mai 2026 : de 8 h à 18 h

- Le Prieuré :

Les 30 et 31 mai de 9 h 30 à 17 h 30

- Le Complexe d'animation : 3 modules

Les 29, 30 et 31 mai : de 8 h à 20 h

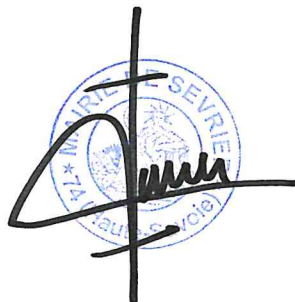
ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats de location ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire
Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance
Gabin BARAN

